

**Déclinaison pour la DRFiP 69 du volet « emplois »
de la loi de finances pour 2022**

I – Présentation des orientations nationales

1. Le contexte

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit 1 600 suppressions d'emplois pour la DGFIP (objectif du COM). Corrigée du solde des transferts entre programmes (+ 151 ETP), l'évolution quantitative nette est de – 1 449 emplois.

2. La méthode

La déclinaison des évolutions d'emplois des directions territoriales est réalisée, depuis 2012, à partir de la Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (Magerfip).

Cette méthode a été rénovée en 2019 afin de mieux prendre en compte la diversité des métiers et les conditions d'exercice des missions ainsi que de permettre une réduction du volume des suppressions dans les petites directions. Elle est inchangée cette année.

Elle se décline en trois temps : l'identification des reprises d'emplois fléchées, la répartition du solde des suppressions du réseau par l'application d'une contribution proportionnelle et la prise en compte de correctifs d'ajustement.

2.1. Les reprises d'emplois fléchées, redéploiements et renforts

Les reprises d'emplois fléchées recourent globalement 2 situations :

- la modernisation des process (dématérialisation, services numériques, simplifications, nouveaux outils juridiques, etc.) ;
- l'évolution du périmètre des missions de la DGFIP conduisant à une perte ou à une augmentation de charges.

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place en 2021 des premiers services relocalisés. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 24 services supplémentaires, portent sur un total d'environ 668 ETP.

Les mouvements d'emplois liés à la relocalisation font l'objet d'un traitement spécifique permettant la montée en charge progressive des services relocalisés. Ainsi le volume d'emplois n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre mais sera lissé sur plusieurs exercices jusqu'au terme de l'opération de relocalisation.

2.2. La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle illustre le principe de répartition équilibrée de l'effort. Elle conduit à répartir entre les directions territoriales le solde des suppressions du réseau net des reprises d'emplois fléchées en amont.

La contribution s'applique, pour chaque direction, à l'ensemble des emplois implantés dans son département y compris, pour les directions concernées, les emplois consacrés aux métiers supra-départementaux (à l'exception des services nouvellement créés).

Deux franchises sont appliquées à l'assiette de la contribution proportionnelle : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C pour tenir compte de la charge de formation qu'ils représentent et une décote dégressive qui a pour objet d'amoindrir le poids de la contribution des départements de taille modeste.

2.3. Les correctifs

La contribution proportionnelle fait l'objet de 3 correctifs à la hausse ou à la baisse :

- le correctif charges et enjeux qui a pour finalité d'ajuster les emplois à la charge de travail et aux enjeux des directions. Pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée, sur la base de données de charges et enjeux, selon le produit entre le pourcentage de la « charge » nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national. La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. Elle est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives.
- le correctif environnemental qui prend en compte les conditions d'exercice des missions et la situation socio-économique des départements. La correction est également redistributive.
- le correctif opérationnel qui consiste à s'assurer que le volume des suppressions de chaque direction évolue de manière relativement cohérente sans écarts trop importants par rapport au taux d'effort moyen national.

II – Mouvements d'emplois de la DRFiP 69 issus de la loi de finances pour 2022

Toutes les structures de la DGFIP contribuent aux suppressions d'emplois. Toutefois, depuis 2019, un effort supplémentaire est demandé aux grandes directions afin d'alléger le poids des prélèvements sur les départements de taille modeste pour ne pas fragiliser le bon exercice de leurs missions. Ce soutien interdirectionnel impacte à nouveau cette année le nombre de suppressions d'emplois de la DRFiP 69.

Par ailleurs, la DGFIP a engagé une démarche visant à rééquilibrer la présence de ses services sur le territoire en relocalisant dans des villes moyennes ou des territoires ruraux des emplois situés dans les métropoles. Cette démarche progressive concerne les services de la DRFiP 69 qui contribuent ainsi, comme ceux des autres métropoles, aux transferts d'emplois vers les territoires.

1. Le cadre général des mouvements d'emplois à la DRFiP 69

1.1. Les éléments chiffrés pour 2022

Au titre du PLF 2022, la DRFiP supportera **102 prélèvements nets d'emplois** pour 2022, contre 76 prélèvements nets pour 2021 et 30 pour 2020.

Cette évolution quantitative est principalement due aux redéploiements d'emplois générés par la mise en place des services relocalisés ainsi qu'à l'évolution du périmètre et à la modernisation des process (69 prélèvements). Elle est également la conséquence de la rénovation, depuis 2019, de la méthode Magerfip qui impacte directement à la hausse les contributions des grandes directions territoriales avec notamment l'application d'une décote dégressive sur la base des contributions des petites directions.

1.1.1. Les prélèvements d'emplois

La DRFiP est concernée par **111 prélèvements bruts d'emplois** :

Redéploiements, reprises et suppressions d'emplois	A+	A	B	C	Total
Reprises fléchées au titre de l'évolution du périmètre et à la modernisation des process (cf. § 2.1)		3	2	4	9
Reprises nettes fléchées au titre des transferts de missions entre départements (cf. § 2.1)			2	1	3
Redéploiements liés aux relocalisations (cf. § 2.2)		6	33	18	57
Suppressions pour la contribution proportionnelle (cf. § 2.3)			8	24	32
Reprises d'emplois comptables au titre des postes fermant en 2022 : 1 emploi d'IP, 6 d'IDHC et 3 d'IDCN (cf. § 2.4)	10				10
Total	10	9	45	47	111

1.1.2. Les implantations d'emplois

La DRFiP bénéficie, par ailleurs, de **9 renforts en emplois** :

Implantations d'emplois	A+	A	B	C	Total
Implantations auprès de la Division de la dépense dans le cadre de la réforme territoriale et des transferts d'attribution qu'elle induit (transfert budget de fonctionnement BOP 354 « administration territoriale de l'État » de Clermont vers Lyon)			1	1	2
Implantation d'emploi au titre des transferts DGDDI			1		1
Implantations d'emplois de cadre supérieur dans le cadre du nouveau cycle de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) des A+ : 1 emploi d'AFiP, 2 emplois d'IP, 2 emplois d'IDIV HC et 1 emploi d'IDIV CN.	6				6
Total	6		2	1	9

1.2. Les lignes directrices de la DRFiP 69

Le Directeur régional a arrêté les principes généraux suivants :

- opérer les reprises et implantations d'emplois fléchées sur les structures directement concernées ;
- répartir la contribution proportionnelle sur l'ensemble des familles de métiers (services de direction et du réseau) en tenant compte des correctifs liés aux

charges, aux enjeux et à l'environnement. Cette démarche permet de ne pas opérer ou de limiter les suppressions d'emplois dans les services dont les charges et enjeux nécessitent une mobilisation renforcée de l'ensemble de leurs emplois. Les correctifs positifs propres à la contribution proportionnelle des services de direction ont été répartis au bénéfice des services du réseau.

Il n'y a pas de prélèvements supplémentaires aux fléchages nationaux pour les services du réseau concernés par une relocalisation ou une rénovation de process ;

- tenir compte des situations particulières (problématiques d'accueil, de charges et d'évolution des effectifs) et des difficultés propres aux petites structures.

2. L'application du cadre général aux structures et catégories de la DRFiP 69

2.1. Les reprises d'emplois fléchées

Les 12 reprises d'emplois sont réparties en 3 groupes :

- 5 reprises d'emplois liées à la réforme territoriale du MENJ-MESRI
Dans le cadre de la réforme territoriale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que de celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MENJ-MESRI), 5 emplois (1 emploi B et 4 emplois C) sont transférés à la DDFiP de l'Isère au titre des fonctions dépenses et RNF. Ces reprises s'opèrent pour 3 emplois C sur la division dépenses de l'État et pour 1 emploi B et 1 emploi C sur la division des opérations comptable de l'État et correspondants (Service RNF).
- 4 reprises d'emplois liées à la modernisation des process du contrôle fiscal
Le développement du « data mining » entraîne une reprise de 4 emplois (3 A et 1 B) fléchée sur les PCE.
- 3 reprises d'emplois liées aux transferts de missions entre départements
Le rattachement de la gestion des communes gérées par la trésorerie de Condrieu au SGC de Vienne (Isère) conduit au transfert vers ce service de 1 emploi B et de 1 emploi C.
Le transfert de la gestion du Centre Hospitalier des Monts du Lyonnais - dépendant du GHT Loire - à la trésorerie hospitalière Nord Forez à Feurs (Loire) entraîne un transfert de 2 emplois B en provenance de la trésorerie des Monts du Lyonnais.
Le transfert de la gestion du Centre Hospitalier de Trévoux (Ain) - dépendant du GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes - à la trésorerie hospitalière GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes à Villefranche-sur-Saône entraîne un transfert entrant de 1 emploi B.

2.2 Les redéploiements liés aux relocalisations de services

57 emplois de la DRFiP sont redéployés vers d'autres directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires ruraux et péri-urbains ainsi qu'il suit :

Relocalisations	A adm.	B adm.	C-AST	Total
Prélèvement SIE (antenne SIE, Centres de contact des pro., Pôles nationaux des pro.)	-4	-19	-7	-30
Prélèvement SPF – SAPF	-1	-5	-3	-9
Prélèvement PCRP	-1	-3	-2	-6
Prélèvement CPS fixe / centre de contact part.		-3	-1	-4
Fermeture des CPS relais / centre de contact part.		-3	-5	-8
Total	-6	-33	-18	-57

Les prélèvements pour redéploiements sont répartis comme suit :

Services	Redéploiements liés aux relocalisations de services			
	A	B	C	Total
CENTRE CONTACT FIXE		-3	-1	-4
CENTRE CONTACT RELAIS		-3	-5	-8
PCRP 1	-1	-2		-3
PCRP 2		-1	-2	-3
SPF 1		-1	-1	-2
SPF 3	-1	-2	-1	-4
SPF 4		-1		-1
SPF 5		-1		-1
SPF VILLEFRANCHE			-1	-1
SIE LYON CENTRE		-3	-2	-5
SIE LYON 3E	-1	-2		-3
SIE CALUIRE		-1	-1	-2
SIE VAISE-TETE D'OR	-1	-1	-1	-3
SIE EST LYONNAIS		-2	-1	-3
SIE LYON SUD OUEST	-1	-2		-3
SIE VILLEURBANNE		-2		-2
SIE LYON BERTHELOT	-1	-2	-2	-5
SIE TARARE				0
SIE VILLEFRANCHE		-2		-2
SIE GIVORS		-2		-2
Total	-6	-33	-18	-57

2.3. Les mouvements d'emplois issus de la contribution proportionnelle

La répartition des **32** mouvements d'emplois issus de la contribution proportionnelle de la DRFiP est la suivante :

Suppressions				Répartition de la contribution proportionnelle par services et par catégorie			
Structures	Nombre	%		A	B	C	Total
Direction	-10	31,25 %	Division dépenses + CSP + SFACT		-1	-4	-5
			GPP		-1		-1
			RNF				
			CENTRE CONTACT FIXE				
			CENTRE CONTACT RELAIS		-1		-1
			PGP – DOCEC			-1	-1
			PPR		-1		-1
			EDR			-1	-1
Réseau	-22	68,75 %	SIP LYON CENTRE			-1	-1
			SIP LYON 3			-1	-1
			SIP CALUIRE			-1	-1
			SIP VAISE-TETE D'OR			-1	-1
			SIP EST LYONNAIS			-1	-1
			SIP LYON SUD OUEST			-1	-1
			SIP VILLEURBANNE			-1	-1
			SIP LYON BERTHELOT			-1	-1
			SIP TARARE			-1	-1
			SIP VILLEFRANCHE			-1	-1
			SIP GIVORS			-1	-1
			SIP VENISSIEUX			-1	-1
			SIP VAULX EN VELIN			-1	-1
			SGC SAINT PRIEST			-1	-1
			SGC TARARE			-1	-1
			SGC VILLEFRANCHE		-1		-1
			Tréso LYON MUNICIPALE ET METRO		-1		-1
			Trésorerie St Symp d'Ozon			-1	-1
			Tréso VILLEURBANNE COLL		-1		-1
			Tréso CONDRIEU				
			Tréso GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS				
			Tréso MONTS DU LYONNAIS				
			Tréso LYON HOSPICES CIVILS			-1	-1
			Paierie Départementale		-1		-1
			Paierie Régionale			-1	-1
Total des suppressions brutes				0	-8	-24	-32

2.4. Les suppressions d'emplois de A+ qui résultent du resserrement du réseau comptable en 2022

10 emplois de cadres sont repris au titre du PLF 2022 (- 1 IP, - 6 IDHC et - 3 IDCN).
Les emplois concernés sont les suivants :

Fermetures de trésoreries en 2022		IP	IDIV HC	IDIV CN
T° SPL GIVORS	C2	1		
T° SPL MORNANT	C2		1	
T° SPL VAUGNERAY	C2		1	
T° SPL CHAZAY-D'AZERGUES	C2		1	
T° SPL MEYZIEU	C2		1	
T° SPL SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	C2		1	
SPF VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C2		1	
T° SPL MONTS DU LYONNAIS	C3			1
T° SPL BEAUJEU	C3			1
T° SPL BELLEVILLE	C3			1
TOTAL		-1	-6	-3

2.5. Les 9 implantations d'emplois

La reprise des engagements juridiques du programme 354 « administration territoriale de l'État » en 2022 par les plateformes du bloc 1 entraîne le transfert, au bénéfice de la DRFiP 69, de 1 emploi B et 1 emploi C au SFACT Bloc 1.

Par ailleurs, dans le cadre des transferts d'emplois liés aux transferts de certaines taxes entre la DGDDI et la DGFIP, la DRFiP 69 bénéficie de l'implantation d'un emploi de catégorie B. Cet emploi sera implanté au SIE Lyon 3.

La DRFiP 69 est également concernée par 6 implantations d'emplois (1 AFiP, 2 IP, 2 IDIV HC et 1 IDIV CN) dans le cadre du nouveau cycle de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC) des A+.

Les 2 emplois d'IP, les 2 emplois d'IDIV HC et l'emploi d'IDCN sont positionnés, dans un 1^{er} temps, auprès des services de direction. Ils seront ensuite redéployés pour créer des postes d'adjoints correspondant à leur grade dans les services du nouveau réseau de proximité de la DRFiP ou des postes de conseillers aux décideurs locaux (CDL).

2.6. Les 2 redéploiements d'emplois de cadres A+

2 postes d'IDIV expert sont créés à la DRFiP 69 (1 IDIV expert Prévention et 1 IDIV expert au PNSR/CIJAP).

Ils sont financés par la transformation d'un poste d'IDCN implanté au PNSR et par la transformation d'un poste d'IDCN en Direction.

III – Mouvements d’emplois locaux : création de l’Équipe spécialisée d’accueil

L’équipe d’accueil de la CAE est actuellement rattachée au SIP Lyon 3.

En sus de ses missions d’accueil des usagers particuliers à la CAE, cette cellule a désormais en charge les relations avec les accueils de proximité.

Les emplois actuellement implantés au SIP Lyon 3 (avant suppression d’emplois cf. page 6) pour l’activité propre au SIP Lyon 3 et pour l’équipe d’accueil sont les suivants :

- 1 CSC ;
- 1 IDCN (le poste est actuellement occupé par 1 IP qui encadre l’équipe d’accueil de la CAE) ;
- 2 cadres A (pour le SIP Lyon 3) ;
- 16 cadres B (dont 8 pour l’équipe d’accueil et 8 pour le SIP Lyon 3) ;
- 23 cadres C (dont 10 pour l’équipe d’accueil et 13 pour le SIP Lyon 3).

L’équipe d’accueil de la CAE est dissociée du SIP Lyon pour créer un service autonome qui sera dénommé « Equipe Spécialisée d’Accueil ».

La dotation en emplois de ce nouveau service correspond aux effectifs actuels de l’équipe d’accueil de la CAE, soit : 8 emplois B et 10 emplois C.

Un emploi d’IP sera implanté pour encadrer ce nouveau service. L’emploi d’IDCN implanté au SIP Lyon 3 est redéployé en direction, dans un premier temps, avant d’être redéployé pour créer un poste d’adjoint correspondant à ce grade dans les services du nouveau réseau de proximité de la DRFiP ou un poste de conseiller aux décideurs locaux (CDL).

A l’issue de cette opération, les effectifs du SIP de Lyon 3 seront les suivants :

- 1 CSC ;
- 2 cadres A ;
- 8 cadres B ;
- 12 cadres C (après suppression d’emplois pour 2022).

IV – Synthèse des mouvements d’emplois de la DRFiP

Les mouvements d’emplois de la DRFiP pour 2022 sont présentés par service en annexe 1.

Annexe 1 : Synthèse des mouvements d'emplois

A- Catégories A, B et C

Services		Reprises d'emplois fléchées				Relocalisations				Contribution proportionnelle				Total				Implantations			
		A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total				
Direction	Division dépenses + CSP + SFACT			-3	-3						-1	-4	-5	0	-1	-7	-8		1	1	2
	PGPP									-1			-1	0	-1	0	-1				
	RNF		-1	-1	-2									0	-1	-1	-2				
	CENTRE CONTACT FIXE					-3	-1	-4						0	-3	-1	-4				
	CENTRE CONTACT RELAIS					-3	-5	-8		-1		-1	-1	0	-4	-5	-9				
	PGP - DOCEC										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	PPR									-1		-1	-1	0	-1	0	-1				
Réseau PPR	EDR										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
Total Direction		0	-1	-4	-5	0	-6	-6	-12	0	-4	-6	-10	0	-11	-16	-27	0	1	1	2
Réseau PGF	PCE 1		-1		-1									0	-1	0	-1				
	PCE 3	-1			-1									-1	0	0	-1				
	PCE 4	-1			-1									-1	0	0	-1				
	PCE 5	-1			-1									-1	0	0	-1				
	Total PCE	-3	-1	0	-4									-3	-1	0	-4				
	PCRP 1					-1	-2	-3						-1	-2	0	-3				
	PCRP 2					-1	-2	-3						0	-1	-2	-3				
	Total PCRP					-1	-3	-2	-6					-1	-3	-2	-6				
	SPF 1					-1	-1	-2						0	-1	-1	-2				
	SPF 3					-1	-2	-1	-4					-1	-2	-1	-4				
	SPF 4					-1		-1						0	-1	0	-1				
	SPF 5					-1		-1						0	-1	0	-1				
	SPF VILLEFRANCHE					-1	-5	-3	-9					0	0	-1	-1				
	Total SPF					-1	-5	-3	-9					-1	-5	-3	-9				
	SIP LYON CENTRE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP LYON 3										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP CALUIRE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP VAISE-TETE D'OR										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP EST LYONNAIS										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP LYON SUD OUEST										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP VILLEURBANNE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP LYON BERTHELOT										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP TARARE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP VILLEFRANCHE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP GIVORS										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP VENISSIEUX										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SIP VAULX EN VELIN										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	Total SIP									0	0	-13	-13	0	0	-13	-13				
	SIE LYON CENTRE					-3	-2	-5						0	-3	-2	-5				
	SIE LYON 3E					-1	-2	-3						-1	-2	0	-3		1		1
	SIE CALUIRE					-1	-1	-2						0	-1	-1	-2				
	SIE VAISE-TETE D'OR					-1	-1	-3						-1	-1	-1	-3				
	SIE EST LYONNAIS					-2	-1	-3						0	-2	-1	-3				
	SIE LYON SUD OUEST					-1	-2	-3						-1	-2	0	-3				
	SIE VILLEURBANNE					-2		-2						0	-2	0	-2				
	SIE LYON BERTHELOT					-1	-2	-5						-1	-2	-2	-5				
	SIE TARARE							0						0	0	0	0				
	SIE VILLEFRANCHE					-2		-2						0	-2	0	-2				
	SIE GIVORS					-2		-2						0	-2	0	-2				
	Total SIE					-4	-19	-7	-30					-4	-19	-7	-30	0	1	0	1
Total réseau PGF		-3	-1	0	-4	-6	-27	-12	-45	0	0	-13	-13	-9	-28	-25	-62	0	1	0	1
Réseau PGP	SGC SAINT PRIEST										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SGC TARARE										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	SGC VILLEFRANCHE									-1			-1		-1		-1				
	Tréso LYON MUNICIPALE ET METRO									-1			-1	0	-1	0	-1				
	Trésorerie St Symp d'Ozon										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	Tréso VILLEURBANNE COLL									-1			-1	0	-1	0	-1				
	Tréso CONDRIEU		-1	-1	-2									0	-1	-1	-2				
	Tréso GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES		1		1									0	1	0	1				
	Tréso MONTS DU LYONNAIS		-2		-2									0	-2	0	-2				
	Total Trésoreries SPL		-2	-1	-3					-3	-3	-6	-6	0	-5	-4	-9				
	Tréso LYON HOSPICES CIVILS										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	Total Trésoreries hospitalières										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
	Paierie Départementale										-1			-1	0	-1	0				
	Paierie Régionale										-1	-1	-1	0	0	-1	-1				
Total réseau PGP		0	-2	-1	-3					-4	-5	-9	-9	0	-6	-6	-12	0	0	0	0
Total des suppressions brutes		-3	-4	-5	-12	-6	-33	-18	-57	0	-8	-24	-32	-9	-45	-47	-101	2	1	3	

B- Catégorie A+

Mouvements d'emplois PLF 2022 (Cadres A+)	AFIP	IP	IDIV		TOTAL
			HC	CN	
Reprise des emplois comptables pour les postes fermant en 2022		-1	-6	-3	-10
Implantations GPEEC A+	1	2	2	1	6
Evolution nette des emplois	1	1	-4	-2	-4

C- Synthèse toutes catégories

Synthèse générale des mouvements d'emplois	A+	A	B	C	Total
Reprises d'emploi fléchées		-3	-4	-5	-12
Relocalisations		-6	-33	-18	-57
Contribution proportionnelle			-8	-24	-32
Implantations			2	1	3
Mouvements cadres A+	-4				-4
Total	-4	-9	-43	-46	-102